

CONDITIONS GENERALES DE VENTE Herboristerie de la Chartreuse et du Grésivaudan

Article 1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société HERBORISTERIE DE LA CHARTREUSE ET DU GRESIVAUDAN, société à responsabilité limitée au capital de 11.410 €, dont le siège social est Lieu Dit la Gare 38840 SAINT-LATTIER, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 441 925 625 (ci-après dénommée « HCG ») fournit aux Acheteurs professionnels (« le Client ») qui lui en font la demande des prestations de vente de produits d'herboristerie et de façonnage. Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les ventes conclues par HCG auprès des Clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat. Toute commande implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. Les présentes conditions générales de vente sont communiquées au Client par courriel en même temps que le devis.

Article 2. FORMATION DU CONTRAT

Demande de devis : « Le client adresse une demande de devis à HCG, en précisant les prestations, les produits, et les quantités souhaitées. »

Devis : « A compter de la réception de la demande de devis, HCG transmettra un devis au Client mentionnant le prix des prestations, des produits et des quantités souhaitées. Le devis n'intègre pas les frais de transport. Le défaut de transmission d'un devis sous huit jours à compter de la demande vaut refus de la demande par HCG »

Article 3. COMMANDES & QUANTITE

A l'exception des commandes de prestations, l'acceptation de la commande : « Le client accepte le devis en renvoyant le devis à HCG, signé et comprenant la mention « Bon pour accord », et précise s'il souhaite une prestation complémentaire de livraison. »

Accusé de commande : « HCG accuse réception de la commande dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de sa réception, et indique le cas échéant le montant des frais de port applicables à la livraison. »

HCG se réserve le droit de refuser les commandes en deçà d'un certain seuil. Les quantités commandées par l'Acheteur restent indicatives. HCG ne pourra en aucun cas être tenu responsable des litiges ou de plaintes éventuelles liés à des écarts entre les quantités commandées et celles mises à disposition ou livrées si l'écart mesuré est inférieur à 15 % de la quantité indiquée à la commande.

Pour les commandes de prestations, les conditions de commande sont prévues aux conditions particulières de prestations jointes au devis.

Article 4. PRIX

Le prix des produits vendus par HCG sera celui en vigueur le jour de l'acceptation de la commande par cette dernière. Nos prix s'entendent « EXW », en euro et hors taxes, sur la base des tarifs communiqués à l'Acheteur au jour de la passation de la commande.

Ces prix seront toutefois susceptibles d'être modifiés par HCG en fonction notamment de l'augmentation des coûts des matières premières, des conditions d'approvisionnement. Dans cette hypothèse, l'acheteur pourra, dans les 3 mois jours à compter de la notification de cette augmentation, annuler sa commande sans indemnité. Passé ce délai, la commande sera considérée comme acceptée aux nouvelles conditions.

Toutefois, pour les produits importés, le tarif remis par HCG à la date de la commande ne constitue qu'un prix de base en euros; ce tarif reste alors modifiable sans préavis.

Article 5. PAIEMENT

Sauf convention contraire expresse, le paiement des produits commandés ne peut dépasser Trente jours francs à compter de la date de transmission de la facture au Client par HCG.

Les modes de paiement autorisés sont les virements bancaires. Aucun escompte ne sera accordé par HCG pour le paiement. Les factures sont payables en toutes circonstances au siège de HCG par voie dématérialisée.

La durée de la procédure de vérification ou d'acceptation des produits n'a aucun effet sur la durée et au point de départ du délai de paiement contractuellement convenu.

La facture est considérée comme réglée lorsque le montant qui y figure est définitivement crédité sur le compte bancaire de HCG.

Le délai de règlement prédéfini entre les parties ne saurait être retardé sous quelque prétexte que ce soit, les réclamations faites par l'acheteur n'étant en aucun cas susceptibles de reporter l'échéance du paiement de la commande auxquelles elles se rapportent

En outre, les sommes non réglées à l'échéance porteront intérêts de retard calculés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Les intérêts de retard seront majorés d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros en application des dispositions des articles L441-3 et L441-6 du code de commerce ; sauf frais supérieurs à 40 euros dûment justifiés par HCG.

Il est expressément convenu que, les sommes restant dues seront en outre majorées d'une indemnité forfaitaire fixée à 15% du montant des créances exigibles, non comprise tous intérêts, frais et honoraires que pourrait entraîner une procédure contentieuse.

Par ailleurs, le non-paiement d'une seule facture rend immédiatement exigible de plein droit le montant des autres factures restant dues à HCG.

En tout état de cause, dans le cas où la situation financière d'un acheteur présenterait un risque pour le recouvrement des créances de HCG, HCG se réserve le droit d'exiger le paiement avant livraison ou d'exiger toutes garanties de paiement jugées nécessaires. A défaut de pouvoir obtenir de telles garanties, pour quelque cause que ce soit, HCG se réserve le droit de résilier les commandes en cours.

Article 6. MODALITE DE MISE À DISPOSITION

Pour un enlèvement effectué par le client, les marchandises sont mises à disposition de l'acheteur par HCG en ses locaux 310 Chemin de la Gare 38840 Saint-Lattier à compter de l'envoi par mail du détail du colisage de la commande.

A défaut d'enlèvement, les marchandises seront facturées.

Article 7. LIVRAISON

Nos marchandises voyagent au risque et péril du destinataire dès leur délivrance quel que soit le mode de livraison retenu, et c'est à l'acheteur d'effectuer les réserves d'usage au transporteur.

Le délai de livraison indiqué par HCG lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni annulation de la commande en cours.

Toute réclamation transport sans réserve émise ne sera pas traitée.

Article 8. REMISE DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Toute documentation technique, préconisation d'usage, et d'une manière générale tout document d'ordre technique & commercial ne sont remis par HCG à l'acheteur qu'à titre indicatif. HCG ne saurait être tenu pour responsable en cas de litige ou recours de l'Acheteur sur des éléments mentionnés dans ces documents.

Notre société se réserve le droit de modifier à tout moment sans avis préalable les documentations techniques, spécifications, fiches de sécurité ou tous autres documents.

Article 9. CONDITIONS D'UTILISATION DES PRODUITS

L'acheteur s'engage à stocker les produits livrés en respectant les usages en la matière à savoir notamment le maintien des produits dans les sacs d'origine scellés ; conservation des produits dans un local propre, sec, aéré et sans odeur dont la température conseillée devra se situer entre 10 et 25°C ; maintien des produits à l'écart de tous produits chimiques, pesticides, et plus généralement des produits agricoles ou pétroliers ainsi que des bois traités (charpente, lambris, palettes, casiers, etc. ...) L'acheteur s'engage à contrôler la conformité des produits selon l'usage destiné.

Article 10. GARANTIE CONTRACTUELLE

Les produits livrés par HCG bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de 5 jours ouvrés, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par HCG. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer HCG, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 7 jours à compter de leur découverte.

Le Fournisseur remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

La garantie enfin, ne peut intervenir si les produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du produit.

En cas de réclamation, le client peut adresser un mail à l'adresse reclamations@herboristerie-chartreuse.com.

Article 11. RESPONSABILITE

a) Responsabilité de HCG pour les commandes

HCG ne pourra être tenu responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'exécution d'une commande, et notamment de tout préjudice tel que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de profits, atteinte à l'image de marque, ou toute réclamation d'un tiers.

En tout état de cause la responsabilité de HCG pour des dommages directs qui résulteraient de fautes qui lui seraient imputables est limitée, toutes causes confondues, à une somme plafonnée au montant de la commande ayant occasionné le préjudice.

b) Responsabilité de HCG pour les livraisons

La société HCG propose aux clients qui ne peuvent pas venir récupérer les produits commandés un service de livraison, moyennant un surcoût, pour lequel HCG a souscrit une assurance auprès de la société MMA ENTREPRISE.

Ce service de livraison est assuré par un prestataire extérieur. En tout état de cause la responsabilité de HCG pour des dommages directs qui résulteraient de la livraison est limitée, toutes causes confondues, à une somme plafonnée au montant de la commande.

Article 12. FORCE MAJEURE

HCG se réserve la faculté de suspendre ou de résilier tout ou partie de la vente en cas de circonstance indépendante de sa volonté assimilable à un cas de force majeure.

Est considéré comme un cas de force majeure tout événement échappant au contrôle de HCG, raisonnablement imprévisible lors la commande, dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et qui empêche l'exécution de son obligation par l'organisateur, conformément à l'article 1218 du Code civil.

Seront également considérés comme des cas de force majeure, sans que HCG n'ait à établir que l'événement en cause présente les caractères définis au paragraphe précédent, les événements suivants : grève totale ou partielle survenant chez ses fournisseurs, les guerres, les émeutes, les perturbations dans les transports ou l'inondation, les incendies, le gel prolongé, les accidents d'exploitation, de fabrication chez HCG et chez ses fournisseurs, l'impossibilité pour HCG d'être approvisionné, les quantités insuffisantes de produits sur le marché. Cette liste n'est pas exhaustive. HCG informera l'acheteur à ce titre dans de brefs délais.

Article 13. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des Produits au Client est subordonné au paiement intégral du prix facturé. En cas de défaut de paiement à échéance, HCG reprendra alors possession de la marchandise dont elle est restée propriétaire. L'acheteur s'interdit toute transformation, incorporation ou assemblage des produits fournis par HCG avant de les avoir payés.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou destruction dès la livraison des marchandises.

Article 14. DONNEES PERSONNELLES

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté la politique de confidentialité de HCG disponible par téléchargement au moyen d'un lien présent sur le site <http://www.herboristerie-chartreuse.com/FR/>, précisant les conditions dans lesquelles ses données personnelles sont traitées, et dans lesquelles il peut exercer les droits qui lui sont reconnus par la législation en vigueur.

Article 15. DROIT APPLICABLE & COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET LES ACCORDS QUI EN DÉCOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉOLUTION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE.